



Batiment agricole à interet patrimonial ou architectural

Par **liddell38**, le **16/01/2013** à **14:47**

Bonjour, j'aurais une question précise sur le changement de destination de bâtiment agricole à intérêt patrimonial ou architectural. Dans les zones agricoles, le règlement(PLU) peut désigner les bâtiments agricoles qui en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination(par exemple un logis, un commerce..) dès lors que ce changement [fluo]de destination ne compromet pas l'exploitation agricole.[/fluo]

J'aimerais savoir quel sont les autres justifications mise a part celle en couleur cité ci-dessus, de destination pour les bâtiments agricoles?

et si possible comment se déroule la délibération d'approbation avec les justifications?

merci de votre aide

Par **PMO68**, le **11/04/2014** à **22:10**

[fluo]BONJOUR[/fluo]

Voir Réponse du Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer publiée dans le JO Sénat du 01/09/2005 - page 2262